



HAL
open science

Licence professionnelle Usages et qualité des eaux

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Usages et qualité des eaux. 2017, Université de Poitiers. hceres-02027838

HAL Id: hceres-02027838

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027838v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Usages et qualité des eaux

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologies

Établissement déposant : Université de Poitiers (UP)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Usages et qualité des eaux* est une formation de niveau bac+3 qui vise à préparer les étudiants à une insertion immédiate dans la vie active en tant que techniciens et cadres techniques spécialisés dans les usages et la qualité des eaux. Les diplômés sont capables d'analyser les ressources en eaux en termes qualitatifs et quantitatifs, d'identifier les risques associés, de proposer des méthodes et techniques de protection et de remédiation afin de répondre aux besoins des usagers en respectant les réglementations en vigueur. Créée en 2004, elle est ouverte en formation initiale aux étudiants ayant des prérequis dans le domaine de l'environnement. L'apprentissage est possible depuis la rentrée 2016.

La formation délivre des connaissances relevant des milieux naturels (hydrogéologie, écologie aquatique, eaux souterraines, pédologie...), des actions humaines (traitement des eaux, aménagement hydrauliques...), de la physique et de la chimie appliquée (hydrodynamique, chimie des eaux...). La formation favorise l'acquisition de compétences opérationnelles par des enseignements appliqués au travers d'études de cas en relation avec des professionnels, d'un projet tuteuré et d'un stage en entreprise.

La formation est portée par l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences fondamentales et appliquées (SFA) de l'Université de Poitiers (UP). Les enseignements se déroulent majoritairement à Poitiers campus Est avec l'appui du Lycée d'enseignement général et technologique agricole G. Desclaude de Saintes. Ce lycée, par le biais d'une convention, met à disposition de la formation des équipements (bassin versant instrumentalisé, exploitation agricole...), son expérience en lien avec la filière eau (BTS - Brevet de technicien supérieur - *Gestion et maîtrise de l'eau* et BTS *Métiers de l'eau*) et son réseau de partenaires (conseil généraux, chambres d'agriculture, syndicats mixtes).

Analyse

Objectifs

Le dossier d'autoévaluation de la formation présente clairement la formation et les compétences à acquérir en relation avec les métiers (cadre technique en environnement ou en bureau d'étude, technicien d'espace naturel...) que l'on retrouve dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). En revanche le supplément au diplôme ne donne aucune information sur les métiers.

Les unités d'enseignement (UE) de la formation correspondent aux attendus d'une licence professionnelle et sont donc adaptées aux objectifs annoncés. Cependant les poursuites d'études sont importantes et peu d'emplois trouvés correspondent à la formation, autant en termes de spécialité que de niveau. La formation ne paraît que peu adaptée au marché de l'emploi et donc à ses objectifs de licence professionnelle visant à une insertion rapide dans la vie active.

Organisation
<p>La formation s'effectue en totalité en mode présentiel et ne comporte qu'un seul parcours. Les enseignements sont dispensés sous forme de cours (25 %), de travaux dirigés (TD) (24 %), de travaux pratiques (TP) et de projet (21 %) (hors stage). Les contenus des UE sont en cohérence avec les objectifs scientifiques et professionnels. Toutefois ils peuvent apparaître limités pour des métiers de cadres techniques.</p> <p>La formation est effectuée à l'Université de Poitiers et au lycée agricole Georges Desclauze (LEGTA Saintes). Les enseignements sont effectués à 93 % par des enseignants de l'Université de Poitiers ou du LEGTA. Les professionnels non académiques interviennent pour seulement 7 % du volume horaire ce qui est particulièrement faible pour une LP. L'approche par compétences paraît très réduite et peu mise en œuvre.</p> <p>La formation projetée de passer en alternance en 2016, ce qui est louable mais pose question compte tenu du peu de débouchés constatés.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation s'appuie sur quatre laboratoires de l'Université de Poitiers auxquels sont rattachés les enseignants chercheurs ainsi que sur deux entreprises et des organismes publics (collectivité, syndicat). La LP se développe dans un contexte académique local (LP <i>Chimie analytique, contrôle qualité, environnement</i> ; LP <i>Procédés de dépollution et de valorisation</i>), régional et national concurrentiel avec de nombreuses formations autour de l'eau (ou liées à des problématiques environnementales) de niveau BTS/DUT (Diplôme universitaire de technologie) et de master/ingénieur. L'étude de l'insertion professionnelle montre peu de débouchés et un taux élevé de poursuite d'études. L'autoévaluation indique également que les postes potentiels sont pourvus par des masters/ingénieurs. La question de la pertinence de la formation dans son environnement socio-économique se pose, notamment pour les métiers de cadres techniques visés.</p>
Equipe pédagogique
<p>Les enseignements sont dispensés pour 63 % par des enseignants (E) et enseignants-chercheurs (EC) (7 sections CNU - Conseil national des universités) de l'Université de Poitiers, pour 30 % par des enseignants du Lycée LEGTA de Saintes et pour seulement 7 % par des professionnels. La répartition relative des enseignements entre l'UP et le LEGTA est correcte compte tenu de l'organisation de la maquette, de la convention LEGTA/UP et des équipements mis à disposition par le LEGTA. Cependant, il apparaît clairement que les interventions des professionnels sont insuffisantes. Ces intervenants extérieurs sont des ingénieurs et techniciens du cœur de métier de la LP. Il est à noter que les informations fournies dans l'annexe « équipe pédagogique » sont en contradiction avec celles figurant dans le dossier d'autoévaluation (35 % d'intervenants extérieurs contre 7 %). La différence semble provenir des intervenants extérieurs recrutés par le LEGTA mais qui ne sont pas impliqués directement dans la LP.</p> <p>Seul le porteur de la LP (appartenant à la 36^e section CNU : Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère) apparaît comme impliqué dans le pilotage de la mention. Il s'appuie sur l'équipe pédagogique qui se réunit 3 fois par an (rentrée, soutenance des projets et recrutement). Des réunions informelles sont également indiquées, sans plus de précision. Le conseil de perfectionnement mis en place en 2014-2015 fait appel à des intervenants variés (E, EC, étudiants, professeurs...).</p> <p>Pour conclure, les professionnels apparaissent en nombre insuffisant dans les enseignements. Le partenariat LEGTA/UP devrait être plus important avec une réelle participation des professionnels aux enseignements et au pilotage de la mention. Dans l'état actuel des choses, le LEGTA peut apparaître comme un simple prestataire de service.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs sont faibles (11-12 étudiants/an depuis 2011). 76 % d'entre eux proviennent de BTS et 12 % de DUT. 1 ou 2 étudiants par an provient de deuxième année de licence (L2) de l'UP ou d'un autre établissement. La LP est donc peu attractive pour les étudiants de l'UP ou de DUT. Elle est attractive pour des étudiants de BTS qui semblent, d'après l'autoévaluation, s'en servir comme une passerelle vers un master (taux de poursuite d'études d'environ 30 %). Le faible effectif étudiant trahit également la forte concurrence d'autres formations à bac+2 ou bac+4 qui ont des débouchés dans la vie active. Sur la période, seuls 3 étudiants ont suivi la LP en formation continue. Les étudiants sont donc majoritairement en formation initiale.</p> <p>Les taux de réussite sont très bons avoisinant les 100 %. Le taux de poursuite d'études oscille entre 20 et 38 %. Le taux d'emploi à 30 mois est entre 60 à 70% (promotions 2012-2013) et de 33 % à 6 mois (promotion 2014). Les emplois obtenus sont pour 30 % à 50 % conformes à la formation (domaine) mais le niveau est souvent trop faible (approximativement 50 % d'ouvriers/employés). En tant que LP, la formation ne remplit pas son rôle avec une poursuite d'études trop importante et peu d'emplois trouvés correspondant au niveau de la formation. Le taux de poursuite d'études constaté peut être directement relié aux faibles débouchés professionnels.</p>

Place de la recherche
<p>La place de la recherche est réduite à l'intervention des EC de l'équipe pédagogique ou de l'utilisation d'équipements en partie dédiés à la recherche (plateforme eaux et site expérimental hydrogéologique). Les étudiants ne semblent pas être initiés à la recherche et l'intérêt de la recherche dans le domaine de la LP ne semble pas être présenté. Si une LP a pour vocation une insertion directe, la formation de professionnels ayant une bonne idée des métiers de la recherche et de l'apport de la recherche dans le monde socio-économique ou scientifique est indispensable.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Les éléments présentés restent vagues et/ou incohérents avec ceux fournis en annexes du dossier. Par exemple, 8 à 12 professionnels sont revendiqués dans le dossier d'autoévaluation alors que 4 seulement apparaissent dans l'équipe pédagogique. L'approche de l'enseignement par compétences est très limitée. La formation s'appuie également sur des études de cas en groupe (2 ou 4 étudiants) dont la place dans les UE n'est pas clairement explicitée ainsi que sur un stage de 16 semaines pour développer les compétences professionnelles. Ces études de cas sont des mises en situation et sont l'occasion pour les étudiants de rentrer en contact avec le milieu socioéconomique.</p> <p>Les métiers présentés dans l'autoévaluation sont limités aux cadres techniques spécialisés opérationnels. La notion de "cadre technique" peut prêter à confusion mais plusieurs fiches ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) font référence à des niveaux bac+2 à bac+4 comme formation initiale pour accéder à ces postes, parfois avec expérience. Cette dénomination n'est toutefois pas reprise sur le site vocasciences et les métiers ne sont pas en accord avec ceux présentés aux étudiants sur le site de la formation. Il est à noter que les métiers du site vocasciences ne sont pas tous accessibles via la seule LP (chercheur, enseignant-chercheur...) et qu'une poursuite d'études est alors indispensable. Le supplément au diplôme indique bien les compétences professionnelles mais sans préciser les métiers. Une mise en cohérence des métiers présentés aux étudiants sur les différents sites est impérative.</p> <p>La fiche RNCP fournie est claire, décrit bien les compétences disciplinaires, transversales et scientifiques. Les emplois définis sont : technicien d'espaces naturels, animateur scientifique et cadre technique de bureaux d'études impliqués dans la protection de l'environnement.</p>
Place des projets et des stages
<p>La LP comporte un projet tuteuré au 1^{er} semestre de 120 h (ou 150 h suivant les sources, soit 27 % du volume horaire hors stage) mené en groupe de 2 à 4 étudiants, et un stage obligatoire de 80 jours minimum au second semestre.</p> <p>Le projet tuteuré porte sur une étude de cas venant d'un partenaire industriel. Le partenaire est trouvé à l'issue d'une démarche propre effectuée par les étudiants qui se trouvent ainsi confrontés au monde socio-économique et doivent faire preuve d'autonomie. L'étude de cas est validée par l'équipe pédagogique et suivie par le professionnel proposant le sujet. La restitution se fait sous la forme d'un rapport écrit et d'une soutenance orale. Aucune information n'est donnée sur la périodicité du suivi. A priori, les étudiants bénéficient d'une base de données associant études de cas et professionnels ; les études de cas sont renouvelées régulièrement pour suivre les besoins du marché. Ce renouvellement est toutefois limité par le manque de nouveaux partenaires.</p> <p>Le stage constitue une mise en situation au sein d'une entreprise. Il présente une durée minimale et la possibilité d'être effectué à l'étranger (mais aucun chiffre n'est donné). Aucune information n'est donnée sur les aides dont bénéficient les étudiants dans leur recherche de stage ou la rédaction de CV et lettre de motivation. Le sujet est validé par l'équipe pédagogique. Une convention classique et réglementaire est signée par les différents acteurs. Stage et projet tuteuré sont évalués par un jury sur la base du rapport écrit et d'une soutenance orale.</p> <p>Le stage et le projet tuteuré devraient être accompagnés d'une formation et/ou d'aides formelles permettant à l'étudiant d'identifier ses compétences, d'élaborer son projet professionnel et de rédiger son CV et sa lettre de candidature. La formation semble reposer sur un réseau, non décrit formellement, de professionnels intervenant, directement ou indirectement, dans la formation. Ce réseau apparaît limité, manquant de renouvellement avec un horizon géographique de faible portée.</p>
Place de l'international
<p>La formation est ouverte à des flux entrants ; toutefois, en 5 ans, un seul étudiant étranger a réellement suivi la formation malgré la validation de dossiers campus France. La formation est décrite comme s'inscrivant dans un contexte national exclusif lié à des politiques nationales de gestion des ressources en eau. Ces politiques nationales sont toutefois soumises aux directives européennes, ce qui devrait permettre d'élargir l'offre à l'union européenne. Hormis ces aspects législatifs nationaux, la plupart des UE ont un caractère supranational (géologie, sols, chimie des eaux...). L'accueil d'étudiant étranger semble donc possible.</p> <p>Les étudiants admis n'ont pas la possibilité d'effectuer un semestre à l'étranger, ce qui est compréhensible pour une formation d'une année. Il n'y a pas de partenariat international. Les étudiants ont seulement la possibilité de faire un stage à l'étranger mais aucun élément d'information n'est donné. Les cours sont enseignés intégralement en français. L'étudiant bénéficie d'une UE de 40 h d'anglais enseigné en 20 h de stage intensif suivi de 20 h réparties sur le premier semestre. Le cours d'anglais est en lien avec leur future activité professionnelle.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La promotion de la LP est faite par l'UP avec l'appui ponctuel de l'équipe pédagogique lors des journées portes ouvertes. Il n'y a pas d'action spécifique de l'équipe pédagogique hormis la participation à l'élaboration des supports de communication gérés par la direction de l'UFR SFA. Les démarches propres au LETGA ne sont pas indiquées.

Les étudiants sont recrutés après examen par le comité de sélection composée de 3 EC de l'UP et 3 professionnels dont l'origine n'est pas spécifiée, avec en appui la commission pédagogique de l'UFR. Les profils types des candidats recrutés sont des étudiants bac+2 (BTS, DUT, licence *Sciences de la vie et de terre*) ayant des prérequis dans le domaine de l'environnement. Les candidats hors profil type mais ayant un projet professionnel bien défini et cohérent sont également retenus. Les origines des étudiants peuvent être très diversifiées compte tenu du domaine très général défini par le mot environnement.

Il n'y a pas de dispositifs spécifiques de mise à niveau compte tenu que le premier semestre est conçu pour permettre une harmonisation des acquis. Néanmoins, cette organisation ne permet pas d'aider un étudiant en difficulté. La LP s'appuie également sur le contrat d'aménagement des études mis en place par l'UP pour des étudiants à contraintes (salariés, chargé de famille, sportifs de haut niveau, ...)

Il n'y a pas de passerelles de prévues pour cette formation de 1 an ni de dispositifs d'orientation hormis les conseils de l'équipe pédagogique.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Hormis le projet tuteuré (120 h) et le stage (80 jours), les enseignements sont dispensés en mode présentiel. La proportion de cours, TD et TP est peu différente entre le premier et le second semestre avec 40 et 35 % de cours, 24 et 21 % de TD et 37 et 44 % de TP. Les enseignements sont de nature plus fondamentale au premier semestre et plus appliqués au second, marquant ainsi une progression dans la formation. Les compétences transversales sont développées dans le projet tuteuré (sans plus de détails). L'approche par compétences devrait être plus développée, notamment dans les études de cas mis en place dans certaines UE.

La formation s'appuie sur les dispositifs de l'UP pour les étudiants à contraintes particulière (dispositif contrat d'aménagement des études (CAE)) ou pour la validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans ces deux cas, le responsable de la LP fait partie de la commission décisionnaire étudiant les dossiers. Cette situation a concerné 1 étudiant/2 ans (CAE) et aucun pour la VAE. La VAE est gérée par l'UP et son service UP&Pro. Un jury constitué de l'équipe pédagogique et de professionnels décide de valider complètement ou partiellement les acquis. En cas de validation partielle, le candidat devra suivre et valider les UE manquantes dans le cadre d'un aménagement des études et d'une inscription à l'UP. Une validation des acquis professionnels et personnels peut être obtenue en cas de reprise d'études.

La formation n'a pas été ouverte à l'apprentissage et devrait l'être à partir de 2016. Compte tenu du faible taux de placement des étudiants, du taux élevé de poursuite d'études et de la faiblesse du réseau de professionnels, se pose la question de la pertinence de l'ouverture d'une filière en apprentissage. L'approche par compétences n'est visiblement pas en place dans la LP. Aucune information n'est fournie quant à l'acquisition des compétences transversales. Seul l'apprentissage de la langue anglaise, dispensé de manière classique, est décrit.

L'espace numérique de travail (ENT) est utilisé pour la diffusion d'informations (emploi du temps, supports de cours...). La rédaction de rapports et la présentation des projets tuteurés et stages font appel à des logiciels usuels de bureautique. A priori, il n'y a pas de formation spécifique mise en place. Les étudiants sont amenés à utiliser des logiciels (cœur de métier) dans le cadre de certaines UE (systèmes d'information géographique et aménagement hydraulique).

Au travers du Centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIPP), l'UP a mis en place un dispositif permettant aux enseignants d'utiliser de nouvelles méthodes pédagogiques faisant appel au numérique. Aucune indication n'est donnée quant aux enseignants de la LP réellement impliqués dans ces formations et dans ces évolutions pédagogiques.

Evaluation des étudiants

Les jurys, leurs rôles, les modalités de réunion, les dispositions de validation des UE et du diplôme sont définis dans le règlement unique commun à toutes les licences de l'UFR. Les jurys sont proposés par le responsable de mention au service de scolarité. Celui-ci valide sa conformité légale et le Président de l'UP nomme le jury. Classiquement, il est composé du responsable de la mention et des membres de l'équipe pédagogique. Les jurys sont organisés à la fin de chaque semestre.

Les modalités d'attribution du diplôme suivent les dispositions de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la LP. Les UE sont acquises pour une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Les UE se compensent dans un semestre avec la nécessité d'avoir une moyenne projet tuteuré + stage supérieure ou égale à 10/20.

Les modalités de contrôles des connaissances (MCC) sont définies par UE, proposées par le responsable de la LP et votées par le conseil de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Selon les UE de la LP, les contrôles s'effectuent soit par un contrôle continu et un examen terminal, soit par un contrôle continu intégral (anglais, systèmes d'information géographique), soit par un rapport et une soutenance orale (projet, stage). Ces modalités sont conformes à la charte d'examen et au calendrier universitaire de l'UP. Les dispositions d'attribution de la LP, d'organisation des jurys ... sont communiquées aux étudiants par voie d'affichage et par courrier électronique en début d'année universitaire.

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences décrites de la formation sont des compétences du cœur du métier. Le supplément au diplôme, remis avec le diplôme, précise ces compétences (organisationnelles, relationnelles ou scientifiques). Leur niveau de mise en œuvre est indiqué : avec encadrement, en autonomie ou capacité à transmettre voire à innover. Le supplément au diplôme fourni ne semble pas finalisé et devrait être complété.</p> <p>L'enseignement par compétences n'est pas mis en œuvre, ni les modalités de leur acquisition. L'équipe pédagogique devrait être formée à cette approche et le suivi des compétences (portefeuille de compétence, livret étudiant, ...) devrait être mis en place.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés est fait par le Service des études, de l'évaluation et du pilotage (SEEP) de l'UP, à 6, 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme. Il est réalisé par différents médias (email, enquête en ligne, association étudiants, réseaux sociaux professionnel, enquête directe auprès des étudiants).</p> <p>Le taux de retour des étudiants est bon, de l'ordre de 70 à 85 %. Le faible nombre des étudiants, et donc de réponses, rend les pourcentages très sensibles à la réponse ou non d'un étudiant. Les données ne doivent être examinées que sur plusieurs années. Les informations collectées sont alors appréciables et permettent d'avoir un bon point de vue sur le devenir des étudiants.</p> <p>Il n'y a pas de suivi propre à l'équipe pédagogique. Un lien perdure via le Centres d'information et d'orientation (CIO) du LETGA qui assure un suivi statistique, non présenté dans le dossier, de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>La formation dispose d'un conseil de perfectionnement depuis l'année 2014-2015. Il est composé de 16 membres : enseignants et EC, professionnels intervenant ou pas dans la formation, étudiants et anciens diplômés. Il se réunit tous les ans à l'issue des soutenances de stage. Le conseil établit un bilan annuel complet couvrant les différents aspects de la formation (objectifs, recrutements, stages, évaluations, organisation, insertion professionnelle...).</p> <p>L'évaluation de la formation par les étudiants est réalisée au niveau de l'UP au travers d'un questionnaire générique mis en ligne depuis 2015. Les réponses sont traitées de manière anonyme. Les résultats sont transmis aux composantes et aux formations sous une forme brute et avec un rapport structuré. Les évaluations synthétiques et globalisées sur les UFR sont mises en ligne.</p> <p>L'évaluation des enseignements et de la formation est poursuivie lors de la commission paritaire qui examine les aspects pratiques (locaux, emplois du temps, équipements...) et chaque UE (intérêt, rythme, documents...). Elle est composée du responsable de la LP, des responsables d'UE et des étudiants. Cette commission se réunit au LEGTA et a un fonctionnement irrégulier qui mériterait d'être complètement formalisé.</p> <p>Un processus d'autoévaluation a été mis en place au niveau de l'UP depuis 2014-2015. Ce processus fait appel à une autoévaluation en ligne (questionnaire) suivie d'une rencontre comité de visite / responsable de la LP. Le comité de visite est constitué d'une quinzaine de membre : EC, directeurs des ressources humaines, cadres supérieurs, représentant du rectorat, membre du service Up&Pro. La formation n'a pas encore été autoévaluée.</p> <p>Quelques actions correctives semblent avoir été mises en place par l'équipe pédagogique (meilleure articulation d'UE jugées indépendantes et déconnectées, organisation pour l'accueil des apprentis). Une réflexion profonde sur les enseignements et la professionnalisation en relation avec les débouchés semble nécessaire pour cette licence professionnalisante.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Formation professionnelle associant l'UP et un lycée dont les moyens techniques apportent un plus.
- Excellents taux de réussite (100 %).

Points faibles :

- Faibles effectifs, faibles débouchés en termes d'emplois (nombre, niveau, domaines en lien avec la formation) et taux de poursuite d'études élevé.
- Forte concurrence locale avec des formations niveau DUT/BTS ou master vis-à-vis de l'offre d'emploi.
- Enseignements par des professionnels "cœur de métier" trop faible.
- Démarche par compétences et place du numérique peu développées.
- Pilotage de la mention, interaction entre partenaires et investissement dans la formation à revoir.

Avis global et recommandations :

Le dossier manque de précisions concrètes et factuelles. L'impression d'ensemble est une formation tombée dans une routine sans réelle réflexion sur la pertinence de la formation vis-à-vis des débouchés (emplois) pour les étudiants et dont l'autoévaluation mentionne la passerelle des BTS vers le master. Une réflexion profonde sur les enseignements et la professionnalisation en relation avec les débouchés (métier, niveau, domaine) est nécessaire. L'ouverture à l'alternance annoncée doit se faire dans cette perspective.

L'équipe pédagogique devrait s'engager dans une refonte importante de la formation en prenant pleinement possession de l'approche par compétences (enseignement et évaluation) et du numérique. L'enseignement ne doit pas simplement être un enseignement appliqué. La mise en place d'un conseil de perfectionnement efficace devrait faire évoluer la formation afin que les débouchés soient réels. L'équipe pédagogique (LETGA + UP) devrait s'investir réellement avec synergie et ne pas être simplement l'association de deux prestataires de service indépendants comme cela semble être le cas à la lecture du dossier. L'équipe pédagogique devrait s'enrichir de professionnels intervenant réellement dans l'enseignement et le pilotage de la formation.

Les recommandations faites dans ce document se retrouvent dans l'évaluation précédente conduite par l'AERES (ancien nom du HCERES) : place du projet tuteuré trop faible, analyse approfondie de la faible insertion professionnelle, raisons du fort taux de poursuite d'études, part réelle des professionnels dans l'enseignement, recrutement et flux d'entrée venant de L2. Les recommandations devraient être suivies d'actions permettant de remédier à ces faiblesses.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LP180013938 - licence professionnelle
« usages et qualité des eaux ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle « usages et qualité des eaux », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval